



Pleins feux sur le logement pour les adultes ayant une déficience intellectuelle

Message de la ministre Dre Helena Jaczek



Comme vous le savez, en 2014, notre gouvernement a annoncé une enveloppe de 810 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les services communautaires et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Depuis, plus de 800 adultes sont passés à des soutiens résidentiels, ce qui représente plus de la moitié de la cible que nous nous sommes fixée. Par ailleurs, nous avons financé 18 projets de logements créatifs que le Groupe de travail sur le

logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle nous a recommandés, en vue d'élargir l'éventail des initiatives créatives, inclusives et efficaces par rapport aux coûts destinées aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Toutefois, nous sommes bien conscients qu'il nous reste encore beaucoup de travail et que des fonds seulement ne suffiront pas. Mon ministère organisera donc un forum sur le logement avec services résidentiels pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, à la fin novembre, avec des organismes, des personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles, et nos ministères partenaires.

Le forum donnera suite aux efforts du Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et sera l'occasion de discuter des moyens d'aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à vivre d'une façon plus indépendante au sein de leurs collectivités.

Au forum, les participants auront la possibilité d'exprimer leurs points de vue, de discuter de la situation du logement dans la province et de proposer des moyens d'améliorer les services

(suite p2)

résidentiels en Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Les participants pourront échanger des idées et tenter, ensemble, de cerner des solutions efficaces de logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Je sais qu'il n'existe pas de solution universelle au problème du logement. Les membres de la société doivent tous travailler de concert pour favoriser l'inclusion pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Espérons que les leçons que nous retirerons nous aideront à élargir l'éventail des options en vue d'offrir des solutions à long terme à un plus grand nombre de personnes.

Nous tiendrons des séances simultanées du forum dans l'ensemble de la province et une diffusion sur le Web sera mise à la disposition du public. Ceux qui ne peuvent pas participer en personne auront la possibilité de transmettre leurs commentaires et les résultats du forum seront communiqués au public.

Je me réjouis d'entendre ce que les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles et nos partenaires ont à dire sur ce sujet important.

Dre Helena Jaczek
Ministre

Pour de plus amples renseignements sur les soutiens en établissement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, visitez la page Web du [MSSC](#).

Deuxième appel de propositions – Fonds pour l'emploi et la modernisation des services (FEMS)

Le ministère des Services sociaux et communautaires accepte maintenant des propositions dans le cadre du deuxième appel de propositions pour le Fonds pour l'emploi et la modernisation des services (FEMS).

Le Fonds pour l'emploi et la modernisation des services fait partie de la stratégie d'investissement de 810 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario pour les services communautaires et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le Fonds soutient la transformation continue du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en un système qui promeut l'inclusion et l'indépendance pour les personnes, et produit des soutiens axés sur la personne grâce à un réseau de prestation de services efficaces et collaboratifs.

L'objet du Fonds est d'encourager les organismes fournissant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle à :

- mettre en œuvre de nouvelles approches de la prestation des services et des soutiens par des pratiques innovantes;

(suite p3)



- échanger des pratiques exemplaires;
- adapter les structures organisationnelles de façon à tenir compte des réalités changeantes des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le ministère accepte des demandes de subventions pour les deux volets du Fonds :

- **Emploi** : Projets qui contribuent à la transition vers un emploi soumis à la concurrence pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et initiatives qui permettent aux personnes d'avoir un emploi rémunéré.
- **Modernisation** : Projets qui font la promotion de l'innovation et de la collaboration au sein du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et qui établissent des liens avec d'autres secteurs afin que les services et soutiens soient davantage axés sur la personne tout en répondant aux besoins des particuliers et des familles.

Les propositions doivent être soumises aux bureaux régionaux avant le **19 décembre 2016**.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir les formulaires ou lignes directrices du Fonds, visitez la section du site Web du MSSC consacrée au Fonds pour l'emploi et la modernisation des services.

Questions et réponses

Qui peut présenter une demande?

Les organismes bénéficiant de paiements de transfert financés par le ministère qui offrent des services aux adultes ayant une déficience intellectuelle doivent être l'auteur principal de la demande, mais des partenariats régionaux et intersectoriels sont vivement encouragés.

Quelle peut être la durée de mon projet?

Les projets peuvent commencer le 1er avril 2017 ou plus tard et se terminer le 31 mars 2019 au plus tard. Aucun projet ne sera financé après le 31 mars 2019. Les demandes peuvent viser des projets ponctuels, un financement pour une année seulement ou pour plusieurs années. En cas de financement pluriannuel, l'organisme devra présenter un rapport sur les jalons franchis et les résultats énoncés.

Y a-t-il une limite de coûts pour les propositions?

Aucun plafond n'est imposé aux coûts des propositions. Le ministère souhaite encourager les meilleures idées possibles. Des projets pluriannuels peuvent être financés sur une période de deux ans.

Combien de projets le ministère financera-t-il?

Le ministère financera les propositions les plus solides. Le facteur déterminant sera la solidité de la proposition.

Compte rendu sur Stop aux abus

Au début de l'année, le ministère des Services sociaux et communautaires a lancé le Service de signalement Stop aux abus auprès des organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Il s'agit d'une ligne téléphonique ouverte 24 h sur 24/7 jours sur 7 et d'une adresse électronique de signalement direct qui a pour but de promouvoir la sécurité des adultes ayant une déficience intellectuelle. Les personnes qui appellent peuvent signaler des cas de mauvais traitements ou de négligence présumés, soupçonnés ou constatés envers des adultes ayant une déficience intellectuelle. Il peut s'agir d'abus physiques, psychologiques et financiers, de harcèlement sexuel et de négligence émotionnelle.

Ces six derniers mois, du personnel spécialisé a répondu à des appels et courriels au Service de signalement Stop aux abus pendant la phase de lancement limité aux organismes de services. En collaboration avec les organismes partenaires, chaque situation a été réglée.

Le ministère lancera prochainement le Service de signalement Stop aux abus auprès du grand public. Les organismes partenaires aideront le ministère à faire connaître le service à l'échelle de la province.

Il est de la responsabilité de tous – gouvernement, municipalités, organismes, familles et société – de

veiller à ce que la sécurité des personnes ayant une déficience intellectuelle soit toujours la priorité.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures de sécurité prises par le ministère, lisez le [numéro de juillet 2016 de Point de mire](#).

Amélioration de l'accès au POSPH et au PSPD

L'Ontario simplifie le processus de demande pour les jeunes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles qui présentent une demande au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et au Programme de services particuliers à domicile (PSPD).

Deux changements importants ont pris effet le 1^{er} septembre 2016 :

1. Une fois qu'une personne est jugée admissible aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle, financés par le ministère, elle n'aura plus besoin d'être assujettie à un deuxième processus de vérification de sa déficience pour être admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Jusqu'à maintenant, les personnes ayant une déficience intellectuelle devaient prouver leur handicap deux fois lorsqu'elles demandaient des services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle, financés par le ministère, et le soutien du revenu du POSPH.

(suite p5)



Si des particuliers et des familles reçoivent une lettre d'un bureau des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) les informant qu'ils sont admissibles à des services et soutiens pour adultes ayant une déficience intellectuelle, cela signifie qu'ils peuvent également être admissibles aux services du POSPH.

Les exigences actuelles du POSPH, y compris celles touchant l'admissibilité financière, s'appliquent toujours.

2. Les familles qui touchent un financement en vertu du PSPD pour des enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience intellectuelle n'auront plus besoin de présenter une nouvelle demande de financement chaque année.

Cela signifie que tous les bénéficiaires du PSPD verront leur niveau de financement actuel automatiquement renouvelé jusqu'à leur 18^e

anniversaire, tant qu'ils respectent les critères d'admissibilité.

« Notre gouvernement continue d'éliminer les obstacles auxquels les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles sont confrontées en matière d'accès aux soutiens et aux services. Ce changement est une autre mesure que nous prenons pour aider à améliorer leur expérience de nos services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des systèmes d'aide sociale, a affirmé la Dre Helena Jaczek, ministre des Services sociaux et communautaires. Cela ne faisait aucun sens d'exiger que les personnes prouvent leur déficience à maintes reprises. Elles n'auront désormais plus à le faire. »

Pour des questions au sujet de ces changements, veuillez communiquer avec votre [bureau local du POSPH](#).

Autonomie de vie – Histoire de Kaylee

Kaylee Lyoness vit maintenant en toute indépendance pour la première fois de sa vie, grâce au soutien qu'elle reçoit du projet de logement Neighbourly Homes, un partenariat entre Community Living St.Marys, la cité de Stratford, Pol Quality Homes et Habitat for Humanity. Le ministère a financé ce projet de démonstration, qui a été recommandé par le Groupe de travail sur le logement en 2015.

Depuis de nombreuses années, Kaylee et sa mère, Janette Lyoness, planifient l'avenir de Kaylee.

Celle-ci n'avait pas besoin de soutien payé toute la journée, mais elles voulaient que quelqu'un soit proche au cas où elle avait besoin de soutien.

Après une intense planification, Kaylee et sa mère ont choisi une solution unique de logement avec service de soutien pour Kaylee. Kaylee a emménagé dans un appartement de deux chambres à coucher avec sa colocataire, Yvonne de Martines, que lui a recommandée le bureau local des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI). Kaylee

(suite p6)





De gauche à droite : Jennifer Vankoughnett (fournisseuse du projet « Neighbourly Support »), Yvonne de Martines (colocataire de Kaylee), Kaylee Lyonesse

reçoit un soutien de Neighbourly Support d'une famille qui vit sur le même palier. Elle est surveillée et reçoit des soutiens 24 h sur 24/7 jours sur 7, ce qui l'aide à vivre d'une façon aussi indépendante que possible dans son propre domicile.

Kaylee et sa fournisseuse de Neighbourly Support passent du temps ensemble, font des activités ensemble, mangent ensemble, font des courses, magasinent et participent à des activités en plein air. En contrepartie du soutien fourni, la fournisseuse de services de Neighbourly Support reçoit un logement abordable.

« Sa vie s'est améliorée, car son monde s'est élargi grâce à de nouveaux liens, dans un environnement naturel, avec sa colocataire et sa famille, les autres locataires de l'immeuble et sa famille de soutien, a expliqué Janette. Les gens voient maintenant que Kaylee est capable de prendre des décisions dans sa vie de tous les jours. Elle a établi une structure

journalière et a la possibilité d'augmenter la qualité de sa vie en vivant dans son propre appartement et en étant perçue différemment. »

Pour Community Living St.Marys, ce partenariat a pour but d'aider les gens et leurs familles à décider comment ils veulent vivre au sein de la collectivité. La personne est toujours au premier plan.

Pour l'avenir, Kaylee continuera de se faire de nouveaux amis localement et à acquérir davantage d'indépendance. « Kaylee a le pouvoir de décider comment elle veut vivre sa vie avec les soutiens mis en place pour l'aider dans ce sens », a expliqué Janette.

« Tous s'est passé si vite. Cet arrangement est bien pour Kaylee et moi. C'est un moyen d'encourager des rencontres entre des gens très différents », a ajouté Yvonne.

En y consacrant le temps et la planification axée sur la personne nécessaires, ce modèle de soutien peut être reproduit dans d'autres collectivités. Le projet de Neighbourly Homes soutient maintenant deux autres personnes qui vivent de façon indépendante dans leur propre domicile.

Community Living St.Marys suggère que les organismes intéressés par ce projet rencontrent des gens et leurs familles et qu'elles réfléchissent à leur objectif de vie avant de commencer à bâtir les soutiens dont elles ont besoin pour atteindre cet objectif.



Fournir des services axés sur la personne

Le ministère des Services sociaux et communautaires continue d'œuvrer à l'établissement d'un Ontario plus inclusif – d'un Ontario où les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent vivre le plus indépendamment possible au sein de leur collectivité.

Un des éléments principaux de cette vision est une approche axée sur la personne. Cela signifie abandonner les ateliers protégés pour adopter des options plus individualisées et inclusives, comme des emplois pour les personnes qui sont aptes et désireuses de travailler ou une participation communautaire valable pour celles qui ne peuvent pas obtenir un emploi rémunéré.

Pour aider les organismes à s'éloigner du modèle traditionnel des ateliers protégés, le ministère a élaboré des documents qui permettront de déterminer les programmes touchés, par exemple :

- Des instructions relatives à la planification de la transition ainsi que des facteurs à prendre en considération au moment d'élaborer des options de soutiens futures;
- Des modèles permettant de recueillir des renseignements clés et de guider les organismes pendant la transition.

Les familles recevront des avis de leurs organismes locaux ces prochains mois les informant de leur participation communautaire.

Le ministère est bien conscient que l'abandon du modèle des ateliers protégés pour passer à un nouveau système pourrait prendre plusieurs années et qu'une planification prudente et axée sur la personne est indispensable au succès de la transition. Il est primordial que la transition soit graduelle pour assurer une transition en douceur pour les personnes qui participent à ces ateliers ainsi que pour les organismes qui les leur fournissent.

Il ne s'agit pas de supprimer des soutiens et aucun programme ne sera éliminé graduellement sans proposer d'autres options à sa place. Les organismes collaboreront étroitement avec les particuliers et les familles pour offrir des soutiens inclusifs qui satisfont au mieux les besoins et les préférences. Ce sera un exemple de véritable intégration communautaire et de mise en place de services et de soutiens adaptés aux besoins et objectifs des personnes.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Direction des politiques en matière de soutien communautaire

Tél. : 416 327-4954 ▪ Téléc. : 416 325-5554 ▪ Tél. sans frais : 1 866 340-8881 ▪ Téléc. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : DStransformation.css@ontario.ca • Ce bulletin est aussi offert en ligne à ontario.ca/communautaires



twitter.com/ONAideSociale



facebook.com/OntarioServicesSociaux



Nos vidéos : ontario.ca/b87k